



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-29 modifiant le Règlement numéro 158-1 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 3**

L'article 3 du Règlement numéro 158-1 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'addition des chemins ou parties de chemins suivants :

« chemin Saint-Joseph, à partir de la limite sud-est du lot 1 961 686 du cadastre du Québec jusqu'à l'intersection de la route Lagueux; »

Adopté le 22 mai 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 AOÛT 2007